

LA LETTRE

DU SYNDICAT CFDT-MAE



EDITO :  **LES NUAGES S'AMONCELLENT SUR LE MINISTÈRE ET SES PERSONNELS.**

Lors de sa visite à Nantes, le Secrétaire Général du ministère a confirmé la mise en place de la commission RGPP2 qui aura des conséquences encore plus graves que celles de la RGPP1, pour l'ensemble des services et tout particulièrement pour le réseau consulaire et le Service central de l'état civil (lire le compte rendu).

Le CTPM s'est réuni le 21 octobre 2009 (voir compte-rendu) sur l'initiative des organisations syndicales, afin de suivre de près la réforme de l'action culturelle extérieure. M. Dominique de Combles de Nayves a présenté son rapport sur la réforme en cours avec clarté et, avec recul, son analyse critique de la réforme de 1998/99. En effet, ayant été le directeur de cabinet de deux ministres de la coopération Mme Edwige Avice (1990-1992) et M. Michel Debarge (1992), il a reconnu que les solutions arrêtées alors conduisirent le MAE à être dans l'incapacité d'exercer la tutelle sur l'AFD.

Le 26 octobre, le ministre annonce donc que le schéma de la réforme de l'action culturelle extérieure a reçu l'accord du Premier Ministre et qu'il se décline en deux temps. Dans un premier temps création d'une agence sous forme d'EPIC, dont les missions seront élargies par rapport à celles de l'actuelle association CulturesFrance, puisque l'agence s'occupera aussi d'enseignement supérieur et de recherche et, dans le même temps, il sera procédé à la fusion de certains éléments des SCAC avec les EAF. En fonction du bilan qui sera tiré dans 2 ou 3 ans, l'intégration du réseau à l'opérateur serait envisagée dans un deuxième temps (lire relevé de conclusions).

En arriver là après tant de tergiversations est extrêmement inquiétant pour l'avenir du ministère. La question primordiale du financement du réseau n'est toujours pas réglée et le budget 2010 va accentuer sa paupérisation. Le statut d'EPIC pour l'opérateur culturel ne garantit que la souplesse de gestion, c'est-à-dire plus de facilités pour licencier, et, en aucun cas, plus de financement privé. Par ailleurs, si le choix d'une réforme en deux temps peut s'avérer prudent, le pire étant évité dans l'immédiat, il ne constitue pas pour autant une réponse au désarroi et au désenchantement des agents. Désarroi qui explique largement le faible taux de participation (2,5%) à la consultation des agents, lancée au cours de l'été. Enfin, et c'est sans aucun doute le plus grave, après tant d'audit, de groupe de préfiguration et de rapport sur la réforme, on ne sait toujours pas quels en sont les objectifs. La CFDT l'a fait remarquer au ministre le 26 octobre qui, après avoir hésité, a répondu « ce n'est pas facile ».

Convaincue que d'autres choix sont possibles, la CFDT n'entend pas en rester là et va poursuivre ses démarches auprès des décideurs et des parlementaires afin que cesse la casse du ministère, qu'un amendement au projet de loi déposé prenne en compte l'option du statut d'EPA pour la future agence et pour que les objectifs de cette réforme soient clairement définis.

Amitiés syndicales

Le secrétaire général, Jean-Pierre FARJON

Sommaire

LDS n° 189 – Novembre 2009

p.1 : Édito

p.2 : Ctpm extraordinaire du 21 octobre

p.4 : Intervention de la CFDT-MAE sur la cartographie des emplois dans les postes

p.6 : Intervention de la CFDT-MAE sur le PLF 2010

p.7 : Rencontre avec le ministre sur l'avenir du réseau culturel

p.8 : Visite du Secrétaire général à Nantes

Nos coordonnées

57, boulevard des Invalides

75700 PARIS

Téléphone : 01.53.69.36.99

Télécopie : 01.53.69.37.34

e-mail : cfdt-

mae.paris@diplomatie.gouv.fr

site internet : www.cfdt-mae.fr

Ce CTPM extraordinaire avait été demandé par l'ensemble des organisations syndicales en raison notamment des tergiversations et des incertitudes qui pèsent sur la réforme de l'action culturelle extérieure.

Avis formels, intervention de la CFDT-MAE sur les règlements intérieurs ARTT des postes

S'agissant des avis formels, « la CFDT a pris acte que dans tous les RI ARTT sauf un (Israël ¹), la disposition aux termes de laquelle les charges résultant d'heures supplémentaires, interventions lors d'astreintes et permanences sont compensées forfaitairement par les indemnités de résidence a disparu. Mais il reste encore du chemin à parcourir et on attend beaucoup de la négociation sur ce thème, qui doit se poursuivre. Cette négociation impliquera évidemment une révision générale des RI ARTT et devra tenir compte de la nouvelle réglementation sur le CET qui vient d'entrer en vigueur.



Le travail de la CFDT-MAE, qui est bien seule sur ce dossier qui concerne nos collègues expatriés, commence à porter ses fruits puisque l'administration a précisé que nos remarques sur le CET et les jours ARTT seraient transmises aux postes, et que des instructions seraient données aux postes concernés pour mettre en conformité leur RI ARTT avec la réglementation en vigueur.

Réforme de l'action culturelle extérieure

M. Dominique de Combles de Nayves présente aux organisations syndicales son rapport sur la réforme de l'action culturelle extérieure qu'il vient de remettre au ministre : « deux options se présentent aujourd'hui : un opérateur extérieur sous forme d'EPIC, avec rattachement du réseau des instituts/centres culturels, et services de coopération et d'action culturelle, et un opérateur extérieur également sous forme d'EPIC, sans rattachement du réseau.

Il s'agit moins d'analyser la place et le rôle de la culture dans l'outil diplomatique de la France (le livre blanc l'a déjà fait), que d'étudier les

conditions juridiques, techniques et organisationnelles de ces deux options. Le rapport part du constat de l'originalité de la diplomatie française qui dispose d'un avantage comparatif : une forte dimension culturelle. Toute réorganisation du dispositif doit partir de ce constat. Il s'agit de préserver un atout performant au service de notre diplomatie, dans un univers qui bouge avec toujours plus de compétition entre les différentes nations. Il faut également professionnaliser le réseau et en assurer le financement public et privé, après des années de baisse de ce financement. Il convient également de réaffirmer solennellement la place et le rôle du MAEE. Deux axes prioritaires doivent donc être retenus : la culture comme élément de la politique extérieure de la France et les moyens budgétaires, financiers et humains.

OPTION 1 : RATTACHEMENT DU RÉSEAU À L'AGENCE.

C'est la plus complexe et la moins évidente des solutions, juridiquement et socialement, avec de nombreux obstacles (place et rôle du nouveau dispositif dans le dispositif diplomatique ; réactions des partenaires étrangers ; conditions fiscales d'exercice des instituts, sachant que les cours de langue constituent souvent une ressource essentielle, risque d'effet « boule de neige »...), mais néanmoins maîtrisables et surmontables (les pays où ces problèmes pourraient se présenter sont déjà bien identifiés et connus).

Par ailleurs, la question du sort des contrats de travail représenterait certainement le plus gros problème à surmonter, avec des risques financiers non négligeables en termes d'indemnités et de compensations salariales.

Enfin, s'agissant de la gouvernance du dispositif, les risques de la séparation de l'ensemble du MAEE et d'une baisse de l'implication des chefs de poste ont également été avancés. Pour les minimiser, la tutelle doit être « stratégique » et non « opérationnelle ». Dominique de Combles de Nayves cite comme contre-exemple à ne pas imiter celui de la réforme de la Coopération et de l'AFD, où les solutions arrêtées ont été les pires des solutions possibles : pas de véritable tutelle

(1) La CFDT aurait même voté deux fois contre ce projet de RI ARTT, si elle en avait eu la possibilité, car son article 2.7 prévoit non seulement que les charges résultant d'éventuelles heures supplémentaires sont compensées forfaitairement par l'indemnité de résidence, mais aussi, ce qui est un comble, par le contingent annuel de 11 jours ARTT !

sur l'AFD et maintien d'opérations par la tutelle qui auraient dû être menées par l'AFD : il était aberrant de garder la tutelle et la compétence opérationnelle et à un moment, il faut faire des choix.

Le périmètre de la nouvelle agence avec la fusion des SCAC/EAF engloberait la dimension culturelle, scientifique et universitaire. Les surcoûts de cette option seraient certes non négligeables mais absorbables par le MAEE avec le concours de Bercy.

OPTION 2 : EPIC SANS RÉSEAU. Cette option nécessitera un renforcement des relations fonctionnelles entre CulturesFrance, d'une part, et les instituts, centres et services culturels, d'autre part : en effet, un éloignement croissant s'est produit entre les préoccupations du réseau et celles de CulturesFrance, cette dernière intervenant de plus en plus en territoire national et de moins en moins à l'étranger. Par conséquent, la

programmation de CulturesFrance devra être mieux intégrée à celle du MAEE. Il faudra une plus forte implication de CulturesFrance dans le recrutement des agents et dans la formation, qui devra également concerner les ambassadeurs.

L'option 2 est moins compliquée en apparence (moins de problèmes de transferts de contrats, de fiscalité, de gouvernance...), mais la configuration d'un «établissement public de tête sans réseau» soulève le problème d'une «capacité de projection réduite».

D'après M. de Combes de Nayves, le statut d'EPIC est le plus adapté car il offre plus de souplesse et permet de marier fonds publics et fonds privés et niveau local et national. Il rappelle cependant que le mandat qui lui a été confié s'inscrit dans le cadre du projet de loi sur l'action extérieure de l'Etat (donc de l'EPIC) et que, par conséquent, il ne lui appartient pas de juger de la pertinence EPA/EPIC.



RÉACTIONS DE LA CFDT-MAE

En réponse à ces différentes interventions, la CFDT a regretté que le choix de la future agence se soit arrêté à deux pistes : l'EPIC et l'EPIC ! La solution « établissement public administratif » a été balayée sans une véritable réflexion sur cette option, que nous persistons à croire la plus adaptée. Il ressort pourtant des discussions qu'un EPIC avec réseau présente de nombreuses contraintes, tandis qu'un EPIC sans réseau en comporte d'autres. Or, pour que cette réforme puisse réussir, il faudra assurer l'effectivité de la tutelle, préserver le « parapluie diplomatique » (fiscalité, taxe professionnelle...), garantir la situation et le statut des personnels et favoriser l'unité de gestion et éviter son éclatement avec un propre corpus de règles de financement et de gestion.

Une décision est certes urgente, mais il y a encore de trop nombreuses incertitudes qui n'ont pas été levées. La supériorité de l'EPIC pour la levée de fonds n'a pas été démontrée et des pistes de réflexion ont été négligées², tandis que le statut d'EPIC semble rendre plus difficile l'utilisation des fonds de dotations.

L'affaire semble pourtant tranchée puisque le Parlement a été saisi en procédure d'urgence. Mais nous n'en resterons pas là et nous alerterons les parlementaires sur les risques que cette réforme contient en germe !

(2) Notamment les fonds de dotation (cf. compte rendu du 20 juillet 2009 : rencontre du Ministre et du Secrétaire général avec les organisations syndicales : mission de préfiguration – agence culturelle, 15 juillet 2009, disponible sur notre site <http://www.cfdt-mae.fr>).

Intervention de la CFDT-MAE sur la cartographie des emplois dans les postes

«Notre propos n'est pas de commenter la ventilation des suppressions de postes ou de chipoter sur la cohérence du nombre d'ETP entre les différents documents. Mais nous sommes effarés de constater que ce CTPM, qui a été convoqué essentiellement pour parler de l'avenir du réseau culturel et de coopération, « oublie » d'évoquer 3.500 collègues et électeurs au CTPM !

En effet cette cartographie des emplois fait l'impasse sur les 3.500 recrutés locaux des EAF, centres culturels et instituts de recherche. Ces personnels sont eux aussi soumis à des suppressions de postes, qui se traduisent le plus souvent par des licenciements secs. Au final, le MAEE ira bien « au-delà des 700 suppressions d'emplois inscrits dans le plan triennal 2009-2011 ».

Combien d'emplois ont été supprimés dans le réseau des EAF en 2009 ? Combien de suppressions nettes ? Combien de licenciements secs ? Quelles prévisions en 2010 ? en 2011 ? Ces recrutés locaux seront placés sous plafond d'emploi à compter du 1er janvier 2010 ; c'est pour nous une bonne nouvelle car cela obligera les chefs d'établissement à y réfléchir à deux fois avant de supprimer des emplois ; surtout cela obligera l'administration à gérer globalement son plafond d'emploi et plus seulement à valider (ou pas) les annexes de personnel des budgets des EAF. Où en est-on du transfert de la gestion des recrutés locaux des EAF à DRH/RH3, qui était à l'ordre du jour au printemps dernier, et dont on n'a plus aucune nouvelle ?

Sur la RGPP, la fiche et les tableaux qui figurent dans le dossier du CTPM évoquent 5 fois les «réductions» de postes ou d'ETP et 19 fois les «suppressions de postes». C'est une véritable obsession ! C'est aussi le signe que la RGPP, comme nous le craignons, ne vise pas tellement à réformer l'Etat ni à le rendre plus efficace mais à supprimer des postes. On cherche en vain la moindre indication sur l'efficacité des mesures RGPP dans les postes et à l'administration centrale !

Avant de se lancer dans des opérations telles que

les SAFU régionaux ou les centres communs de gestion, avant de penser à une RGPP 2, au terme de la première année de mise en œuvre de la RGPP, quel bilan peut-on en tirer ? Quelle est votre réflexion ? La mise en place des pôles consulaires régionaux a-t-elle fait l'objet de la moindre évaluation ? A-t-on gagné en efficacité ? Le service rendu à nos compatriotes a-t-il été amélioré ? Nous pensons que l'on a perdu en efficacité ; pouvez-vous nous démontrer le contraire ? La réforme des CRASIC³ s'est-elle traduite par le transfert d'ETP de la part des autres administrations ? Comment se sont traduites les décisions du comité CORINTE⁴ ? Où en sommes-nous du découpage des ambassades en 3 catégories ? Nous, à la CFDT, on ne croit pas du tout que la sauvegarde du principe d'universalité du réseau ait été une bonne opération. La pression sur les équipes n'a jamais été aussi forte ; les suppressions de postes se multiplient alors que les missions et la charge de travail ne diminuent pas. Les autres ministères, les parlementaires ont-ils été prévenus que nos ambassades avaient réduit la voilure et n'étaient plus à leur disposition ? Quel bilan en tirez-vous ? Quelle analyse en faites-vous ? Quand pourrions-nous en débattre ?

Pour revenir aux suppressions de postes, leitmotiv de la fiche présentée aux membres du CTPM, il ne faut pas oublier que la sécheresse des statistiques recouvre des réalités humaines, des chefs de famille qui se retrouvent sur le carreau avec des IFF dérisoires... Nous considérons, à la CFDT, que le Département manque cruellement de savoir-faire en matière de gestion des ressources humaines et notamment en ce qui concerne les licenciements secs de recrutés locaux. Nous demandons, et cela vaut pour tous les recrutés locaux, y compris ceux du réseau des EAF :

a/ que toutes les solutions possibles soient recherchées avant que des licenciements soient décidés : départs volontaires ou départs négociés, non remplacement d'agents démissionnaires ou de départs en retraite, reclassements dans d'autres services français.

b/ lorsqu'il n'est vraiment pas possible d'éviter des licenciements, nous demandons que le chef de poste s'implique personnellement. Il est

(3) Centres régionaux d'assistance des systèmes d'information et de communication.

(4) Comité interministériel des réseaux internationaux de l'Etat.

inadmissible que le sale boulot soit confié à des chefs de SAFU ou des chefs de chancellerie qui le plus souvent n'ont pas reçu la moindre formation en GRH. Nous avons plusieurs exemples récents qui montrent que quand l'ambassadeur prend ses responsabilités, il est possible de sortir par le haut et d'éviter des conflits sociaux graves.

c/ enfin nous demandons que le vademecum (guide de gestion des RL) précise de manière détaillée toutes les mesures qui devraient être mises en œuvre pour atténuer l'impact désastreux des licenciements sur les intéressés, sur leurs collègues, sur l'image de la France, sur la qualité du service public : en cas de licenciements économiques, de véritables plans sociaux doivent être annoncés longtemps à l'avance, avec des clauses de priorité à l'embauche, des formations

qualifiantes et des mesures d'aide à la reconversion ; et non pas des convocations individuelles ou des licenciements annoncés brutalement ; toutes les possibilités offertes par le droit local doivent être explorées ; ce n'est malheureusement pas toujours le cas ; il faut revoir le calcul de l'IFF (nous attendons beaucoup des discussion en cours suite au courrier que nous a adressé le ministre le 9 mars dernier) ; ne pas oublier, évidemment, le dialogue social dans les postes qui est gage de transparence ; nous demandons qu'une ligne budgétaire financée par les retours catégoriels soit consacrée aux mesures d'indemnisation, de reclassement, de formation....».

Bref, nous demandons que ce ministère arrête de faire n'importe quoi en matière de licenciements !

Réponse de l'administration

«C'est le Parlement qui a voté la suppression de 700 ETP au MAEE dans la loi de programmation triennale.... Ce que nous faisons ne nous fait pas plaisir et met à mal nos collègues dans les postes.... Depuis 1995, ce ministère a connu une baisse des effectifs de l'ordre de 15 à 20%... le grand écart est désormais devenu difficile.

S'agissant de l'universalité du réseau, nous en sommes à un moment charnière où cette question devra être tranchée au regard du dogme présidentiel du non remplacement d'un agent sur deux partant à la retraite. Notre réponse actuelle à ce défi, c'est la cartographie des ambassades : on ne peut plus demander d'une ambassade de 10, 12, ou 15 ETP la même charge de travail et de faire ce qu'elle faisait avec 20 ETP. La question de la réorganisation, de l'adaptation et de la régulation des missions des postes, qui

n'ont plus les moyens de tout faire avec des effectifs réduits, sera le sujet principal du nouveau CORINTE. Les ETP du réseau culturel ne sont pas concernés par la RGPP.

Quant au manque d'anticipation et de prévision de l'administration, c'est tout le contraire : la programmation tient compte des départs en retraite et des recrutements ; concernant les postes de RL, la programmation 2009 anticipe sur les suppressions à prévoir en 2010 (-98) et 2011 (-96) : elles seront étalées dans le temps en fonction de la complexité du droit local et des situations des agents (âge du départ en retraite, etc.). A ce stade, les prévisions de réalisation en 2009 sont estimées à 120 suppressions. On a demandé beaucoup plus aux postes pour anticiper les suppressions. On leur donne ainsi le temps pour anticiper les départs en retraite, les démissions et les redéploiements, et éviter ainsi des suppressions brutales de postes.

Environ 5500 RL sont sous plafond d'emploi et 3400 RL sont employés dans le réseau des EAF (y compris instituts de recherche). La RGPP prévoit 250 suppressions nettes d'emplois pour la période 2009-2011 sur les 5500 RL sous plafond d'emploi. Or, il faut faire plus de suppressions car il y a aussi des créations d'emplois. On évite autant que possible les licenciements : démissions, départs en retraite, départs anticipés.

La programmation pluriannuelle est plutôt bénéfique car elle permet de planifier socialement. Il n'en demeure pas moins que des licenciements seront nécessaires. Dans ce cas, l'accord préalable de la DRH (qui peut prendre des mois) sera nécessaire. Obligation est faite aux postes de rechercher les formules les mieux adaptées. Il n'est pas question de faire du chiffre. Ce n'est pas facile à gérer car il y a autant de règles qu'il y a de pays. Dans certains cas, nous pouvons aller au-delà du droit local : indemnités

complémentaires, recherches d'emplois dans notre réseau, formations... Nous sommes en fait la hotline du réseau avec un secteur juridique qui ne fait que cela. Parmi les agents sous plafonds d'emploi, il y a eu 100 licenciements en 2008 et 120 en 2009. S'agissant des RL des EAF, nous les cogérons avec la DGM mais nous devons respecter l'autonomie des EAF. Sur les 3400 RL des EAF, on a

enregistré 40 licenciements en 2008 et 70 en 2009.

En conclusion, le Directeur général de l'administration et de la modernisation estime que nous n'échapperons pas à une gestion délocalisée des RL («qui mieux que le chef de poste connaît le terrain ?»). Le rôle de l'administration centrale réside dans l'accompagnement juridique et le conseil aux

postes. Le fait de licencier requiert en effet un savoir, une formation, une implication personnelle et une prise de conscience des responsabilités de la part des chefs de poste («il faudra regarder ça de plus près »). Enfin, le dialogue social revêt une importance toute particulière en la matière».

Intervention de la CFDT-MAE sur le PLF 2010

«S'agissant des services communs de gestion (SCG), la CFDT-MAE a souhaité savoir où en étaient les demandes de transferts d'ETP de la part des autres ministères - essentiellement Bercy et le ministère de la défense - pour lesquels nous allons devoir « travailler plus » : allons-nous recevoir quelque chose en retour et si oui, à combien d'ETP cela se chiffrera-t-il ? La question est importante car il va falloir « muscler » ces SCG si on veut y arriver et si on ne veut pas que les directives du CORINTE restent lettre morte. Sinon, il sera impossible de gérer tout cela et les autres ministères, Bercy en tête, n'auront aucun scrupule à dire que le MAE ne sait pas gérer ses crédits.

Ensuite, on apprend que les crédits de soutien du ministère (programme 105) marquent, à 327 M€ en crédits de paiement, une baisse de 5 M€, soit 2%. Or, avec la baisse des effectifs, les postes ne coûtent pas moins cher, bien au contraire : tout le monde sait très bien que les assurances, les loyers, les voitures et les contrats en tout genre ne sont pas élastiques à la baisse des effectifs et ne coûtent pas moins cher.

Sur le programme 151, existe-t-il un bilan des Consulats à gestion simplifiée ? S'agissant des « transferts de certaines compétences des postes consulaires limitrophes aux préfectures et mairies françaises frontalières », peut-on nous dire comment ça marche et combien cela rapporte ? En effet, nous avons de sérieux doutes sur le bien fondé de ces réformes et cette question doit

également faire l'objet d'un bilan dans le cadre de la RGPP.

Enfin et surtout, s'agissant de l'aide sociale à nos compatriotes, on apprend qu'elle subit, à 14,8 M€, une diminution de 7,5% (de 11,5% si on prend en compte la ligne budgétaire «pôle social»), alors qu'il est pourtant précisé que le «programme 151 poursuivra ses efforts (...) d'aide à nos compatriotes».

C'est paradoxal et «profondément injuste» : on racle les fonds de tiroirs pour retirer l'aide aux plus démunis, pendant que dans ce temps, on continue sur la lancée de la prise en charge de la scolarité des élèves français à l'étranger (bourses AEF), qui va coûter 20 M€ de plus en 2010 pour la seconde, après une augmentation de 40 M€ en 2008/2009 avec la prise en charge dans les classes de terminale et de première, alors que les sociétés qui employaient les parents payaient auparavant la scolarité des élèves concernés et ont décidé de ne plus le faire pour profiter de cet effet d'aubaine.

D'où notre demande : ne peut-on pas également racle les fonds de tiroirs et redéployer des crédits pour maintenir le niveau de cette aide sociale ?

En conclusion, on a l'impression d'un budget avec beaucoup de contributions internationales, de fonds européen de développement, d'agence française de développement, d'opérations de maintien de la paix, ce qui est très bien et tout à fait normal, mais en décortiquant un peu le budget du MAEE, on constate que le programme 105 baisse en soutien (-5M€ soit -2%), le programme

151 hors bourses AEFÉ baisse de 17,8%, le programme 185 baisse de 4,8% hors subvention AEFÉ ⁵, la coopération culturelle, linguistique, scientifique, universitaire et technique baisse de 12% et le programme 209 est «pris en étau» par le multilatéral. Donc, au lieu d'un budget de réforme, on devrait plutôt parler d'un budget appauvri et d'«attrition» générale de nos moyens budgétaires».

VIIe Congrès de la CFDT-MAE (Préfailles, 5-9 octobre 2009), où il a été beaucoup question de réformes des réseaux, de RGPP...



Réponse de l'administration

«S'agissant des transferts d'ETP pour les services communs de gestion, il n'y a aucune garantie, mais il n'y a pas lieu de désespérer. S'agissant des

crédits de soutien du ministère, l'administration reconnaît qu'ils ont été chichement mesurés. S'agissant de la coopération transfrontalière en matière consulaire, l'administration reconnaît qu'elle a perdu de sa

portée. S'agissant enfin de la baisse de l'aide sociale aux Français à l'étranger, c'est le point que le ministre regrette le plus mais qu'il aura à gérer vis-à-vis des parlementaires».

RENCONTRE DU MINISTRE AVEC LES ORGANISATIONS SYNDICALES SUR L'AVENIR DU RESEAU CULTUREL (26 octobre)

Lorsqu'il a reçu les organisations syndicales le 26 octobre, quelques jours après le CTPM, le ministre nous a déclaré en substance :

«Je conserve mon idée d'inclure le réseau dans l'opérateur culturel, mais cette réforme se fera en deux temps. Le premier temps consiste :

- 1/ à transformer le statut associatif de CulturesFrance en EPIC et à étoffer ses missions en y ajoutant la coopération universitaire et scientifique ;
- 2/ à procéder à la fusion de certains éléments des SCAC (la partie coopération ne sera pas fusionnée) avec les EAF.

Dans 2 ou 3 ans on fera le bilan. Si ça marche bien, on renforcera l'opérateur et on examinera un possible rattachement du réseau à l'agence. Il y aura donc deux agences :

- 1/ l'agence mobilité qui comprendra EGIDE + FCI;
- 2/ Cultures France, qui sera renforcée et que CampusFrance rejoindra.

La CFDT a précisé au ministre qu'elle prenait acte du fait que la création du nouvel établissement public culturel ne s'accompagne pas dans l'immédiat d'un rattachement du réseau culturel à cet opérateur. Elle a en même temps précisé, comme elle l'avait fait lors d'échanges précédents, qu'elle ne souscrivait pas pour autant au choix qui a été fait quant au statut de cet opérateur. En réalité, ce syndicat ne comprend toujours pas pourquoi la piste de l'établissement public administratif n'a pas été retenue, alors qu'elle était financièrement équivalente ou peu s'en faut, juridiquement possible, stratégiquement adaptée, administrativement rationnelle et politiquement fondée.

(5) Les cotisations patronales retraite des employés de l'AEFE sont prises en charge sur le P 185 depuis 2009.

(6) 647 RL dans les SCAC.

(7) 3173 RL dans les EAF.

Quoi qu'il en soit, les sujets de préoccupation demeurent nombreux, compte tenu du contexte de réduction d'emplois consécutif à la mise en oeuvre de la révision générale des politiques publiques (RGPP), dont le MAEE subit la première année, annoncée comme la moins lourde du triennum en cours. Ceci à l'heure même où la seconde (deuxième ?) vague se profile. La CFDT a rappelé au ministre que l'inquiétude porte principalement sur le sort de nos 3800 collègues recrutés locaux au sein des services de coopération et d'action culturelle (SCAC⁶) et établissements à autonomie financière (EAF⁷).

La CFDT-MAE a appelé l'attention du ministre sur les propositions formulées par notre syndicat lors du CTPM du 21 octobre (cf. supra) sur la nécessaire prise de mesures à la hauteur des enjeux sociaux dramatiques prévisibles de la

RGPP sur nos collègues recrutés locaux (recherche préalable de toutes les solutions alternatives possibles avant de prononcer des licenciements, implication personnelle des chefs de poste dans le dialogue social, rappel, dans le guide de gestion des RL (vademeccum), des mesures à mettre en oeuvre pour atténuer l'impact désastreux des licenciements sur les intéressés) et pour lui faire part de nos préoccupations sur la lenteur de la mise en oeuvre des mesures qu'il avait annoncées dans sa lettre de réponse à la CFDT du 9 mars 2009 (contractualisation des grilles de salaires des RL, priorité à l'avancement à l'ancienneté ; protection sociale des RL).

Enfin, elle a demandé que les objectifs de cette réforme soient clairement définis dans l'exposé des motifs de l'amendement au projet de loi, car le bilan à deux ou trois ans ne pourra être valablement établi que par rapport à ces objectifs.

VISITE DU SECRETAIRE GENERAL A NANTES (5 novembre)

Et comme une mauvaise nouvelle n'arrive jamais seule, le Secrétaire Général du Quai d'Orsay, en visite à Nantes, répondant aux préoccupations de la CFDT concernant le réseau consulaire, admet que « le MAEE n'échappera pas à la RGPP 2 (la commission est déjà activée) ni à la RGPP 3 qui se profile, ... même si le Quai d'Orsay représente 1% du budget de l'Etat et 0,3% de l'effectif des titulaires de la fonction publique, même si nous avons beaucoup « donné » ces dernières années... l'Etat n'a pratiquement plus de marges de manoeuvre avec des recettes en baisse et un endettement qui explose ... l'avenir est très sombre, que ce soit au SCEC ou dans le réseau

consulaire ... le contact avec le public n'est pas indispensable, que ce soit à Nantes ou à Tanger : le SCEC en fait la preuve avec 90% d'actes dématérialisés.

Le service aux Français de l'étranger (assistance et protection) ... doit s'effectuer à des coûts acceptables. Le réseau consulaire doit s'adapter, par exemple en accordant des « délégations consulaires » à des acteurs économiques ou culturels, en dématérialisant tout ce qui peut l'être et en réduisant le service aux Français à des dépenses « raisonnables » (sic).

QUE PENSER DE CETTE RENCONTRE ?

L'avenir est très sombre : après avoir subi de multiples dégraissages au point que tous, MM. Juppé et Schweitzer en tête, s'accordaient à dire que nous « en étions à l'os », l'étape ultime est en cours de réalisation : l'amputation. Après le réseau culturel, c'est au tour du réseau consulaire d'être visé. Mais, jamais deux sans trois, le réseau diplomatique est lui aussi déjà concerné par ce dégraissage ! Et comme nous l'écrivions il y a quelques mois : à quand les ambassades virtuelles ?



La LDS est réalisée avec le logiciel open source Scribus

Plus d'informations sur notre site <http://www.cfdt-mae.fr/>